

Tous acteurs de la santé au travail !

Employeur, vous êtes le premier acteur de la prévention et du repérage des risques professionnels dans votre entreprise.

Santra Plus

- L'équipe pluridisciplinaire de santé au travail
- L'ergonome
- Le psychologue du travail
- L'assistant de service social
- La cellule PDP*



vous accompagnent dans la recherche de solutions professionnelles adaptées à votre état de santé.

Les partenaires externes

- Cap emploi 76
- CARSAT
- AGEFIPH
- Assurance maladie...



s'associent pour faire reconnaître le handicap, apporter des solutions et des subventions pour le maintien en emploi...

* Une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Nouveau

Son objectif est d'optimiser la coordination des acteurs de prévention internes et externes à Santra Plus dans la recherche de solutions adaptées, individuelles et collectives.

Composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail, de préventeurs en santé au travail et d'une assistante administrative ; cette cellule vient en appui à votre équipe pluridisciplinaire de santé au travail.



Prévenir la Désinsertion Professionnelle

dans votre entreprise

Permettre à des salariés confrontés à des difficultés au travail de conserver leur emploi dans des conditions compatibles avec leur état de santé et de poursuivre leur carrière professionnelle en écartant la menace de perte d'emploi

Contactez-nous



02 32 74 94 94



3 rue des Sports
76700 Gonfreville L'Orcher



www.santraplus.fr



cellule.pdp@santraplus.fr



Santra Plus
Prévention • Santé • Travail

La PDP, De quoi parle-t-on ?

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle a pour objectif d'éviter le risque de perte d'emploi d'un salarié à la suite d'une altération ou d'une aggravation de l'état de santé, qui peut être d'origine professionnelle ou non.

Les conséquences

Directes et indirectes pour votre entreprise et vos salariés :

- Impact sur la qualité du travail
- Cohésion des équipes
- Risques psychosociaux
- Climat social dégradé
- Coûts (absence, remplacement, prévoyance, cotisation AT/MP)
- Baisse de la productivité

Le rôle de Santra Plus

- Vous accompagner dans l'évaluation de vos risques professionnels et dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer les conditions de travail au sein de votre entreprise
- Vous aider à maintenir en emploi vos salariés, à leur poste de travail ou à un autre poste (au sein de votre entreprise ou non) en proposant des solutions personnalisées

Les facteurs de risques



**REPÉRER,
COLLABORER
ET AGIR POUR
MIEUX
ANTICIPER**

Comment Anticiper ?

Pour les salariés en arrêt (d'au moins 30 jours)

Rendez-vous de liaison

A l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Nouveau

Rdv entre l'employeur et le salarié en associant, éventuellement, Santra Plus

L'objectif est d'informer le salarié sur :

- La visite de pré-reprise
- L'aménagement du poste de travail
- L'aménagement du temps de travail...

Examen médical effectué par le médecin du travail

Visite à anticiper la reprise au poste de travail ou à défaut d'un emploi compatible avec l'état de santé du salarié

Pour les salariés en activité

Visite de mi-carrière

Entre 43 et 45 ans

Nouveau

Prévention du vieillissement au travail selon :

- L'âge et l'état de santé du salarié
- Le poste de travail
- Les expositions aux risques professionnels

Visite à la demande

Pour toute problématique de santé au travail, à l'initiative...

- De l'employeur : demande obligatoirement motivée par écrit
- Du salarié : sans obligation d'informer l'employeur
- Du médecin du travail